



Envoyé en préfecture le 06/12/2024
 Reçu en préfecture le 06/12/2024
 Publié le 12/12/24
 ID : 048-200069151-20241206-DELIB_2024_134-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 05 décembre 2024 à 18 heures

Date de Convocation 28 novembre 2024

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 25 Votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 05 décembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Flore THEROND pouvoir à Claudie MARTIN-PASCAL, René JEANJEAN pouvoir à Maurice DUNY, Christian ALBARIC pouvoir à Bernard RIEU, Damien ARMAND pouvoir à Henri COUDERC, Michel CAPONI pouvoir à Martine BOURGADE, Gisèle ROSSETTI pouvoir à Sylvette HUGUET,</p> <p>Excusés : Flore THEROND, René JEANJEAN, Christian ALBARIC, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI</p> <p>Absents : Emmanuel ADELY, Michel COMMANDRE, Jean WILKIN</p> <p>Présents non votants :</p>
--	--

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent PRATLONG

DELIB-2024-134 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE 2024 - BUDGET ANNEXE MAISONS DE SANTÉ

La décision modificative permet de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'année, au gré de l'avancement des projets, et des notifications diverses.

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir entendu la présentation de la décision modificative n°2 de 2024 et de ses grands équilibres, qui se présentent comme suit :

- **Section de fonctionnement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à **26 114,95 €**, portant à **321 814,97 €** le budget total de la section de fonctionnement en 2024 :

Chapitre	BP 2024	DM 1	DM 2	TOTAL 2024
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	62 998,26		- 1 000,00	61 998,26
012- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 900,00	0,02		7 900,02

65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000,00			3 000,00
66 - CHARGES FINANCIÈRES	23 000,00			23 000,00
67- CHARGES SPECIFIQUES	500,00	1 200,00		1 700,00
023 - Virement à la section d'investissement	87 300,00		26 374,72	113 674,72
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 801,74		740,23	110 541,97
Total dépenses de fonctionnement	294 500,00	1 200,02	26 114,95	321 814,97

Chapitre	BP 2024	DM 1	DM 2	TOTAL 2024
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	185 736,11		- 1 000,00	184 736,11
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	80 800,00	1 200,00		82 000,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 963,89	0,02	27 114,95	55 078,86
Total recettes de fonctionnement	294 500,00	1200,02	26 114,95	321 814,97

Il s'agit principalement d'un réajustement des opérations d'amortissements.

- **Section d'investissement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à **27 114,95€**, portant à **226 104,97€** le budget total de la section d'investissement en 2024 :

Chapitre	BP 2024	DM 1	DM 2	TOTAL 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	128 326,29			128 326,29
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 463,89	0,02	26 114,95	49 578,86
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	42 699,82			42 699,82
20001 - TRAVAUX ET MATERIEL MSP	4 500,00		1 000,00	5 500,00
Total dépenses d'investissement	198 990,00	0,02	27 114,95	226 104,97

Chapitre	BP 2024	DM 1	DM 2	TOTAL 2024
021 - Virement de la section d'investissement	87 300,00		26 374,72	113 674,72
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 801,74		740,23	110 541,97
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 188,44	0,02		1 188,46
16- Emprunts et dettes assimilées	699,82			699,82
Total recettes d'investissement	198 990,00	0,02	27 114,95	226 104,97

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le 12/12/24



ID : 048-200069151-20241205-DELIB_2024_134-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE la décision modificative n°2 de 2024 du Budget annexe des Maisons de Santé, ainsi proposée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document devant s'y rapporter.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Vincent PRATLONG

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.